**Zeitschrift:** Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

**Band:** 35 (1989)

Heft: 1

Rubrik: Affaires fédérales

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# -AFFAIRES -FEDERALES



#### Français fédéral

Des traductions inadéquates ou carrément fausses, on en trouve à foison dans notre pays multilingue. Pauvre langue de Voltaire, maltraitée par Tell !

On sait que dans les six cantons romands et le Jura-Sud, artistes et animateurs culturels se sont mis à la tâche pour préparer sur le plan régional la « Fête des quatre cultures » qui trouvera son couronnement à Lausanne pour le 700° anniversaire de la Confédéparaît que M. Marco Solari, délégué du Conseil fédéral chargé d'orchestrer les manifestations, est agréablement surpris du zèle qu'a partout suscité ce projet.

On l'est beaucoup moins agréablement de constater que le nom officiellement choisi par le Conseil fédéral pour baptiser l'événement est : « 700 ans de la Confédération »

Un journal genevois a appris la nouvelle à ses lecteurs avec ce commentaire: « Un nom simple, aisément traduisible dans les quatre langues nationales ». Voilà qui est tristement comique, car, en fait d'appellation « aisément traduisible » (mais non contrôlée !), il s'agit à l'évidence d'une traduction littérale - donc mauvaise de l'allemand. C'est comme si l'on fêtait les 50 ans d'un personnage et qu'on intitulait la manifestation en ces termes : « 50 ans de M. Untel »... Là, n'importe quel journaliste titrerait : « Les 50 ans de M. Untel ».

De même, si en allemand il est loisible de formuler 700 Jahren der Eidgenossenschaft, en français la traduction littérale est boîteuse,

faute d'article

On pourrait dire (dans l'idée de faire sentir la durée d'une alliance de sept siècles): 700 ans de Confédération. Mais en l'occurence il nommer un anniversaire. Il fallait donc adopter, en français, cette tournure : « Les 700 ans de la Confédération ».

On objectera peut-être qu'il y a pire comme germanismes, et que dans ce pays où des Romands (?) appellent les emplois « places de travail » (Arbeitsplatz), les conceptions « concepts » (Konzept), les ventes au rabais « actions » (Aktion) un tour de rôle « tournus » (Turnus), il n'y a pas de quoi s'échauffer outre mesure.

A quoi l'on répondra qu'il n'y a pas à établir de hiérarchie en ce domaine, que les gros germanismes ne sont pas forcément les

plus voyants, et, surtout, que pour la dénomination d'un événement important, on aurait pu se donner la peine de respecter notre langue.

Décision gouvernementale, nous dit-on: MM. Delamuraz et Felber n'y ont donc rien vu ?

Toujours est-il que dans cet exemplaire pays où l'on s'apprête à fêter quatre cultures - et peutêtre à s'en glorifier un brin en a une qui fait déjà sentir sa lourde patte.

Claude Ph. Bodinier, « Construire » N.D.L.R.: Voilà des observations qui rempliront de joie notre ami de Nîmes, Alfred Devolz. Ses remarques sur le français fédéral et autres incongruités de langage dont nous sommes coutumiers et qui sont la bonne provende du « Canard Enchaîné » et de « L'Oreille en Coin » feront l'objet d'un courrier dans un de nos prochains numéros. Ce n'est pas seulement dans les circulaires et autres textes plus ou moins officiels que l'on relève ces manquements à la langue de Jean-Jacques Rousseau; on les voit imprimés sans vergogne sur des boîtes de conserve, des affiches et des prospectus, des modes d'emploi etc. diffusés dans le monde entier, ce qui est incontestablement plus grave. A nos lexiques pour l'après 92 !

### Un peu d'histoire

obscur collaborateur de l'Office fédéral de la propriété intellectuelle (appelé à l'époque Office fédéral des brevets) n'était autre... qu'Albert Einstein. Devenu citoyen suisse, il avait été embauché en 1902 par l'Office des brevets. Il gardera cet emploi jusqu'en 1909. Ce n'est donc pas tout à fait un hasard si l'adresse de l'OFPI est 2, rue Einstein, à Berne.

Pour le célèbre physicien, l'OFPI était un « couvent laïc, où j'ai ruminé mes plus belles idées », écrivait-il à un ancien collègue de travail. Les loisirs que lui offrait cette situation modeste lui permettaient de lire régulièrement les journaux scientifiques et de réfléchir aux grands problèmes que commençait à poser la physique contemporaine. En 1905, publiait cinq mémoires dans « Annalen der Physik ». Le cinquième mémoire, l'un des plus célèbres, développait l'idée de l'équivalence entre masse et énergie. C'est là que se trouve la

fameuse formule e = mc2. Le quatrième mémoire exposait l'une des découvertes les plus importantes du début du siècle : la théorie dite de la relativité restreinte. A noter que selon la loi, cette théorie ne peut faire l'objet d'une patente.

L'OFPI occupe actuellement 178 collaborateurs, dont 52 ingénieurs, chimistes et physiciens, chargés de l'examen des patentes, ainsi qu'une douzaine de juristes, six examinateurs de marques déposées, et plus d'une centaine d'employés d'administration.

Durant les sept premières années de son existence, l'OFPI dépendait encore du Département fédéaffaires étrangères des (DFAE). Il constitue aujourd'hui l'un des dix offices fédéraux dépendant du Département fédéral de justice et police (DFJP).

### L'informatique au Palais fédéral

Rédaction simultanée de textes en allemand et en français, centrale d'information pour les cas de crise, banque de données de la Chancellerie, les journalistes du Palais fédéral seront désormais bien servis

Le chancelier de la Confédération Walter Buser, a remis au président de l'Union des journalistes du Palais fédéral, Urs Marti, la « clé » d'un terminal d'ordinateur donnant accès à la banque de données de la Chancellerie. Avec les services de l'administration et les secrétariats des groupes parlementaires, les journalistes auront ainsi accès à un volume d'informations sans cesse croissant. M. Buser et ses collaborateurs ont d'autre part annoncé à cette occasion deux nouveautés : la mise en place d'une centrale d'information pour les cas de crise et la rédaction simultanée de textes en allemand et en fran-

La banque de données contient pour le moment les interventions parlementaires (motions, postulats, interpellations et questions) les listes des commissions extraparlementaires et les catalogues de 50 bibliothèques et services de documentation; on s'achemine

aussi vers la mise sur ordinateur du Recueil des lois fédérales. Le logiciel utilisé, Swissbase, a été mis au point par le Service d'informatique de la Chancellerie. La « Centrale d'information du Conseil fédéral en cas de crise » a été mise sur pied à la suite des catastrophes de Tchernobyl et de Schweizerhalle. Elle a entraîné l'augmentation de l'effectif du personnel du Service d'information de la Chancellerie, qui passe de trois à cinq personnes. En cas de crise, on ferait appel à des spécialistes de l'information de l'administration ou des médias, afin d'assurer par exemple une permanence 24 heures sur 24. Troisième nouveauté de cette « journée des médias » de la Chancellerie, à laquelle ont parti-

cipé 14 collaborateurs dont les vice-chanceliers François Couchepin et Achille Casanova, la rédaction simultanée des textes importants en allemand et en français, afin que la mentalité des minorités linguistiques soit davantage présente dans la légis-

### Un rouage très important

Walter Buser et ses collaborateurs ont insisté sur la fonction d'état-major de la Chancellerie fédérale : il serait faux de la considérer comme un huitième département, car elle ne participe pas à la direction politique du pays. Son importance n'en est pas diminuée. C'est un rouage très important pour le bon fonctionnement des institutions démocratiques fédérales et, par exemple, la préparation des séances du Conseil fédéral, puis la transmission des décisions prises à tous ceux que cela concerne, constituent un travail souvent sousestimé. Viennent s'ajouter à ces tâches de base de nombreux autres services de la Chancellerie fédérale : l'Office central des imprimés et du matériel, la bibliothèque centrale du Parlement et de l'administration, le service de terminologie. Ce dernier gère la banque de terminologie qui comprendra notamment Eurodicautom, le dictionnaire automatique européen, qui contient un demimillion de termes, plus de deux millions d'expressions spéciales et quelque 120 000 abréviations dans les neuf langues de la Communauté européenne.

### Renforcement du contrôle de l'administration

Le contrôle de l'administration fédérale va être renforcé. Comme l'a fait savoir le chancelier Walter Buser, commentant une décision de principe prise la veille par le Conseil fédéral, on va créer à la Chancellerie un service d'étatmajor chargé de contrôler l'efficacité du travail sur un plan interdépartemental. Demandé par les commissions de gestion, ce service occuperait 5 à 8 personnes. Le Conseil fédéral a pris deux autres décisions de principe concernant l'administration. Il s'agit de créer un Office fédéral de l'informatique qui, avec un personnel important, assurerait la coordination des besoins dans tous les départements. Il s'agit d'autre part de confier au service du personnel la tâche de conseiller les départements en matière d'organisation. L'Office fédéral de l'organisation se verrait déchargé de cette tâche et se bornerait à contrôler l'organisa-

Pour ces trois projets, l'élaboration des cahiers des charges va prendre encore plusieurs semaines. Un message au Parlement devrait en outre être rédigé. Des décisions définitives ne sont pas attendues avant l'année prochaine.

## Le personnel fédéral de Lausanne est mécontent

L'Union locale du personnel fédéral de Lausanne et environs a constaté, lors d'une assemblée « une aggravation constante des conditions de travail ». Elle a dénoncé « l'attentisme des autorités fédérales ».

Le manque d'effectifs, découlant en particulier du nombre « effarant » de démissions et du peu d'intérêt des jeunes pour les fonctions publiques, provoque un « ras-le-bol » des agents en activité, qui n'arrivent plus à offrir des prestations de qualité suffisante. Environ 800 personnes manquent dans l'arrondissement CFF de Lausanne et les PTT cherchent à employer des personnes du secteur privé, voire des frontaliers.

De même que Genève et bientôt Zurich, la place de Lausanne « mérite un supplément spécial à l'indemnité de résidence dans les plus brefs délais ». D'autre part, le Conseil fédéral doit donner la possibilité aux régies fédérales d'offrir des salaires et des conditions de travail compétitifs avec ceux du secteur privé.

« A défaut d'une solution rapide, nous ne resterons pas les bras croisés devant cette dégradation catastrophique et prendrons les mesures nécessaires pour faire valoir nos revendications », concluent les fonctionnaires fédéraux de la région lausannoise dans une résolution.

### Concours d'idées pour le 700° anniversaire de la Confédération

Un concours d'idées a été lancé par le groupe de l'audiovisuel, un des sept groupes consultatifs nommés par Marco Solari, Délégué du Conseil fédéral. Les sept groupes ont pour tâche de préparer la « Fête des quatre cultures », une des quatre manifestations qui marqueront le 700° anniversaire de la Confédération en 1991. Le concours est ouvert à des projets audiovisuels sur le double thème « utopie » et « Suisse », a précisé l'Office fédéral de la culture dans un communiqué.

Toute personne active dans l'audiovisuel peut soumettre son projet utilisant une forme d'expression combinant l'image et le son, cinéma, vidéo ou diaporama par exemple. Les participants au concours sont en outre appelés à faire des suggestions sur des points plus larges, tels que l'apport audiovisuel à la « Fête des quatre cultures » ou le mode de diffusion des œuvres lors de la fête.

La « Fête des quatre cultures » se déroulera en deux temps, au cours de l'été 1991, et en Suisse romande exclusivement, précise l'Office fédéral de la culture. Les manifestations audiovisuelles auront d'abord lieu en Valais, avant de rejoindre Lausanne pour une grande manifestation regroupant des apports de toutes les disciplines artistiques. (Office de la Culture, Thunstrasse 20 - Ch 3005 Berne, Tél.: 31.61.92.71)

### Appel au Conseil fédéral

des anciens Suisses du Congo Réunis en Assemblée générale extraordinaire, une centaine de membres de l'Association de défense sociale des Suisses du Congo (ADSSC) ont lancé, à Lausanne, un « appel urgent » au Conseil fédéral pour qu'il remédie aux préjudices dont ils s'estiment victimes du fait de la solution « gériatrique » réglant leurs rentes vieillesse versées par la Belgique. L'ADSSC estime que ces rentes non indexées sont « dérisoires » et que les anciens Suisses du Congo subissent une « inégalité de traitement » par rapport aux Belges.

L'Association prie le Conseil fédéral de dédommager les lésés suisses des pensions belges, à partir du 1° janvier 1989, en « allouant des compléments de rentes » compensant « intégralement l'inégalité de traitement par rapport aux Belges ».

### Le conseiller fédéral Koller au cinquantenaire de la division de campagne 8

Dans le domaine de la politique de sécurité, la Suisse doit suivre une voie qui tienne compte de manière réaliste des dangers existants et saisisse de nouvelles chances, a déclaré le conseiller fédéral Arnold Koller à l'occasion du cinquantième anniversaire de la division de campagne 8 à Sempach. Auparavant on avait pris congé du divisionnaire Edmund Müller, qui a transmis le commandement de la division de campagne 8 au brigadier Jean-Pierre Gass à la fin 1988.

On attend aussi de la Suisse neutre qu'elle participe à la construction d'un ordre mondial plus stable et plus juste ainsi que de la paix internationale. La Suisse v contribue de manière importante si les pays voisins et les grandes puissances savent qu'aucun danger direct ou indirect ne provient du territoire suisse, a estimé le chef du DMF. L'armée suisse, purement défensive, est de plus en plus louée au niveau international et considérée comme un modèle pour des négociations à venir sur le désarmement.

Les 50 ans d'histoire de la division de campagne 8 montrent que la défense nationale militaire dépend non seulement de la volonté de se défendre du peuple suisse, mais aussi de la continuité, de la planification à long terme et de réformes opportunes. Le conseiller fédéral Koller a en outre remercié le chef démissionaire de la division de campagne 8 Edmund Müller.

### René Felber : la Suisse n'est pas démunie face à l'Europe

Par son histoire, la Suisse dispose d'un bagage politique « non négligeable » pour faire face à la construction de l'Europe. La formation de la Suisse, à travers un pragmatisme développé au cours des siècles, un « fédéralisme vécu », est en effet proche de la construction concrète et progressive de l'Europe souhaitée par les fondateurs de la Communauté, a déclaré à Neuchâtel le conseiller fédéral René Felber.

Ouvrant la deuxième journée du 4° séminaire de droit international et de droit européen de l'Université de Neuchâtel consacré au libre-échange européen, le conseiller fédéral a relevé qu'aujourd'hui « les questions de souveraineté, à la fois dépassées et lancinantes d'actualité, demandent des solutions relevant à la fois de la nature de la supranationalité et du rôle de l'individu ».

La Suisse, dans un processus analogue, s'est dotée, au milieu du XIXº siècle, d'un fédéralisme bien codifié et a simultanément développé les instruments de sa démocratie directe, en écho aux bouleversements de la société européenne. « Les défis auxquels nous devons faire face en cette fin du XXº siècle sont donc semblables mais projetés à l'échelle européenne », a dit M. Felber. Le congrès de Neuchâtel réunissait 170 participants en provenance de 15 pays européens. Les trois journées du congrès ont été consacrées respectivement aux acquis du libre-échange européen, à son avenir et aux problèmes juridiques récents.

# Superphénix : Adolf Ogi a obtenu des garanties

La Suisse a obtenu la garantie que la France faisait le maximum sur le plan de la sécurité en matière nucléaire. C'est ce qu'a déclaré à Paris le conseiller fédéral Adolf Ogi à l'issue d'un entretien avec le ministre français de l'industrie Roger Fauroux, portant sur la remise en marche du surgénérateur Superphénix à Creys Malville. M. Fauroux a précisé de son côté que la décision de la remise en marche était proche lorsqu'il aurait la conviction à 100 % que toutes les garanties ont été prises sur le plan de la sécurité.

« Je vous donne l'assurance claire et solennelle que tout sera fait pour assurer la sécurité de la population », a déclaré M. Fauroux au chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie. La Suisse aura à disposition tout le dossier concernant la remise en marche de Superphénix et des experts suisses pourront se rendre sur le site de la centrale, a souligné M. Ogi.

Les deux délégations ont décidé de conclure deux accords. Le premier, qui a déjà été approuvé par le Conseil fédéral, est un accord global sur la coopération dans le domaine nucléaire. Le second accord prévoit l'échange d'informations et porte sur la création d'une commission mixte d'experts. « Les autorités suisses auront les mêmes informations que moi », a précisé M. Fauroux. Le conseiller d'Etat genevois Pierre Wellhauser et le secrétaire d'Etat français, chargé de la prévention des risques majeurs, Gérard Renon, ont participé à l'entretien.